

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 9 janvier 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 9 janvier 2012 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2012-01-09-001

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011

B- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011

C- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 (#1)

D- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 (#2)

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2011

0-6 Dépôt des déclarations pécuniaires des élus

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2011
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2011
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2011
- 100-7 Approbation de la liste des comptes payables en janvier 2012

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser
- 200-3 Incendie 20-12-2011 dans la municipalité de Messines – Erreur de communication
- 200-4 Formation – Recherche et causes

300	TRANSPORT
------------	------------------

- 300-1 Rapport des travaux exécutés en décembre 2011
- 300-2 Rapport des travaux prévus en janvier 2012
- 300-3 Corporation du Transport Adapté Vallée de la Gatineau – Adhésion 2012
- 300-4 Rallye Perce Neige Maniwaki 2012 – Demande d'utilisation de chemins municipaux
- 300-5 Déneigement – rue Principale

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 CCU
 - A- Modification du règlement de zonage – Zone V-103 - Ajout de l'usage « Érablière »
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2011
- 600-3 Adoption du premier projet de règlement numéro 252, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 85 afin de modifier la délimitation de la zone U-204 et d'ajouter l'usage c5 aux usages permis dans cette dite zone U-204

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Comité technique en loisirs de la MRCVG – Nomination d'un substitut
700-2 Horaire à la patinoire

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides – Déjeuner du maire

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A - Adoption du u procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011

B - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2011

C– Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 (#1)

D– Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2011 (#2)

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Gravier – Chemin Patry-du-Lac-Edja
- Virée municipale
- Sablage des chemins
- Boîtes à ordures
- Contrat de la patinoire
- Boîtes à déchets

M.B. 2012-01-09-002

Considérant la résolution M.B.2011-12-05-323 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 5 décembre 2011;

Considérant que le soumissionnaire retenu pour la surveillance est Steve Lefebvre, soit le soumissionnaire ayant déposé la soumission la plus basse;

Considérant la demande verbale effectuée par la conjointe du soumissionnaire retenu et ce, séance tenante, à l'effet de modifier le nom du soumissionnaire;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord pour modifier le nom et ainsi accorder le contrat de surveillance de la patinoire à Anick Carle et ce, suite à la réception d'une demande écrite signée par Steve Lefebvre;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu, que suite à la réception de la lettre de Steve Lefebvre, les membres du conseil sont d'accord pour modifier le nom du soumissionnaire retenu pour le contrat de surveillance de la patinoire; le contrat est donc accordé à Anick Carle et ce, au montant de 5800\$.

Adoptée à l'unanimité

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de décembre 2011

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de décembre 2011.

0-6 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Note au procès-verbal

Tous les membres du conseil municipal ont maintenant déposé leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2012-01-09-003

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} décembre 2011 au 31 décembre 2011, pour un montant total de 2666.23\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2011

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 31 décembre 2011 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2011

M.B. 2012-01-09-004

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de décembre 2011 pour un montant total de 111 698.84\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 décembre 2011

M.B. 2012-01-09-005

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 décembre 2011 pour un montant de 18 522.02\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Approbation de la liste des comptes payables en janvier 2012

M.B. 2012-01-09-006

Sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des comptes payables en janvier 2012 pour un montant de 27 114.94\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser

200-3 Incendie 20-12-2011 dans la municipalité de Messines – Erreur de communication

Sujet reporté.

200-4 Formation – Recherche et causes

M.B. 2012-01-09-007

Considérant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que les directeurs des services incendie doivent compléter un rapport et ce, à chaque sortie de leur brigade pour combattre un incendie;

Considérant que le ministère de la sécurité sera plus exigeant quant à la qualité des informations indiquées sur ces rapports;

Considérant que dans le rapport, les informations quant à l'origine, la cause probable de l'incendie doivent être inscrites;

Considérant qu'une formation pour la recherche et causes d'un incendie est présentement en préparation sur le territoire de la MRCVG;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'autoriser le directeur du service incendie et un autre pompier volontaire à suivre la formation « Recherche et causes d'un incendie ». Les frais reliés à cette dépense seront imputés aux postes « Formation » (02-220-00-454) et « Rémunération incendie » (02-220-00-141).

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT
------------	------------------

300-1 Rapport des travaux exécutés en décembre 2011

300-2 Rapport des travaux prévus en janvier 2012

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois de décembre 2011 de même que la liste des travaux prévus durant le mois de janvier 2012.

300-3 Corporation du Transport Adapté Vallée de la Gatineau – Adhésion 2012

M.B. 2012-01-09-008

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu que la municipalité de Bouchette adhère pour l'année 2012 à la Corporation de Transport Adapté de la Vallée-de-la-Gatineau. Le coût de cette adhésion représente une somme de 3405\$ pour l'année 2012, ce montant est payable en deux versements, soit le 30 mars 2012 et le 30 juillet 2012 et cette dépense sera imputée au poste « Transport adapté » (02-390-00-964).

Adoptée à l'unanimité

300-4 Rallye Perce Neige Maniwaki 2012 – Demande d'utilisation de chemins municipaux

M.B. 2012-01-09-009

Considérant la demande écrite déposée par les organisateurs du Rallye Perce Neige Maniwaki 2012;

Considérant que les participants à cette épreuve sportive emprunteront certaines voies de circulation dans la municipalité de Bouchette à des fins de classement;

Considérant que la demande consiste à permettre aux concurrents d'utiliser les voies de circulation concernées, soit la Montée Blue Sea, le chemin Carle et le chemin du Cimetière;

Considérant que le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu de permettre aux organisateurs du Rallye Perce Neige Maniwaki 2012 d'utiliser lesdites voies de circulation et ce, lors du jour du rallye qui se tiendra le samedi 4 février 2012.

Adoptée à l'unanimité

300-5 Déneigement – Rue Principale

Dossier réglé.

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

Note au procès-verbal

Une rencontre se tiendra prochainement avec monsieur André Mathieu de la firme Cima+ pour le projet de mise à niveau des équipements d'eau potable.

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 CCU

A- Modification du règlement de zonage – Zone V-103 – Ajout de l’usage « Érablière »

La conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier, annonce ce 9 janvier 2012, qu’un projet de règlement sera déposé lors d’une prochaine séance en vue de modifier le règlement de zonage numéro 85 afin d’y ajouter l’usage a6 aux usages déjà permis dans la zone V-103.

Karo Poirier
Conseillère, siège #4

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de décembre 2011

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de décembre 2011 sont déposées.

600-3 Adoption du premier projet de règlement numéro 252, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 85 afin de modifier la délimitation de la zone U-204 et d’ajouter l’usage c5 aux usages permis dans cette dite zone U-204

M.B. 2012-01-09-010

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 252

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 85 afin de modifier la délimitation de la zone U-204 et d’ajouter l’usage c5 aux usages permis dans cette dite zone U-204

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;

ATTENDU QU’une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;

ATTENDU QUE comme mentionné au plan numéro 78430-1, annexé au règlement de zonage, les usages permis dans la zone U-204 sont :

Commerce

- c1 Primaire
- c2 Commerce local
- c3 De détail
- c4 De grande surface
- c9 Services professionnels

Habitation

- h1 Unifamiliale isolée
- h4 Bifamiliale isolée
- h6 Trifamiliale isolée
- h14 Mixte

Services publics

s2 Communautaire
s4 Technique

ATTENDU QUE l'usage commerce c5 « Services routiers » est nécessaire pour l'implantation d'un garage pour y effectuer des travaux de réparation de véhicules récréatifs, à moteur et embarcations de même que des espaces d'entreposage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Denis Lacroix lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2011 afin de modifier le règlement de zonage numéro 85 afin d'y modifier la délimitation de la zone U-204 et d'y ajouter l'usage c5 aux usages déjà permis dans la zone U-204;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le premier projet de règlement 252 modifiant le règlement 85 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Délimitation de la zone U-204

Les limites de la zone U-204 à l'origine se décrivaient comme suit :
Le long de la rue du Pont et ce, pour une distance de 58 mètres de chaque côté de cette rue.

La totalité de la propriété ayant comme cadastre le lot 18-1-14 et 18-1-15, Rang 1, canton de Bouchette est ajoutée à la zone U-204 d'origine pour faire partie intégrante de la nouvelle zone U-204. Ces deux cadastres ont été officialisés le 2 septembre 2011 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dossier 984224.

Article 3 – Ajout d'usage

L'usage c5 est ajouté aux usages permis dans la zone U-204.

Article 4 – Définition de l'usage c5

La définition de l'usage c5 est inscrite à l'article 2.3.4.2.5 du règlement numéro 85, règlement de zonage de la municipalité de Bouchette.

Article 5 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du 9 janvier 2012.

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

--	--

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Comité technique en loisirs de la MRCVG – Nomination d'un substitut

M.B. 2012-01-09-011

Considérant la résolution M.B. 2011-08-01-217 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} août 2011 nommant la conseillère Karo Poirier comme représentante de la municipalité de Bouchette au sein du comité technique en loisirs de la MRCVG;

Considérant la résolution 2011-R-AG364 adoptée par la MRCVG lors de leur séance ordinaire tenue le 23 novembre 2011;

Considérant que cette résolution de la MRCVG est une requête pour que les municipalités nomment un substitut au sein du comité technique en loisirs de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu de nommer Michelyne Bélair comme substitut pour remplacer, le cas échéant, Karo Poirier, représentante désignée au sein du comité technique en loisirs de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

700-2 Horaire à la patinoire

Note au procès-verbal

La directrice générale discutera avec la personne responsable de la surveillance à la patinoire afin de voir la nécessité d'offrir du temps de glace réservé exclusivement au patinage libre.

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Demande d'installation d'un téléviseur dans la salle municipale

M.B. 2012-01-09-012

Considérant la demande écrite déposée par le club du 3^e âge « Les bons vivants de Bouchette »;

Considérant que cette demande consiste à obtenir l'autorisation de la municipalité pour installer un téléviseur dans la salle municipale;

Considérant que plusieurs associations et individus utilisent la salle municipale;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de permettre à l'association du 3^e âge de Bouchette d'installer un téléviseur dans la salle municipale lors de l'organisation de leur bingo mais ce téléviseur devra être enlevé après chaque utilisation afin de libérer la salle.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Demande d'utilisation du terrain des loisirs et Centre Quatre Saisons

Note au procès-verbal

Un accord de principe est donné pour cette réservation, les 23 et 24 juin 2012, mais le tout devra être conforme au règlement régissant la location de la propriété municipale, règlement qui sera adopté lors d'une prochaine séance de conseil.

800-3 Avis d'Hydro-Québec – Installation d'objets sur les poteaux

Note au procès-verbal

Un mandat est donné au maire afin de rencontrer les autorités de la MRCVG ainsi que la députée du comté afin de discuter de ce dossier.

800-4 ADMQ – Certification de la directrice générale à titre de gestionnaire municipal agréé, grade 1

Note au procès-verbal

Les membres du conseil félicitent la directrice générale pour sa nouvelle certification, soit celle de gestionnaire municipale agréée.

800-5 PERO – Pôle d'excellence en récréotourisme de l'Outaouais - Demande d'installation d'une affiche -

M.B. 2012-01-09-013

Considérant la lettre déposée par un membre du comité de travail du PERO;

Considérant que cette lettre demande à la municipalité l'autorisation d'installer une affiche et ce, à l'intersection de la Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles et du chemin Paul;

Considérant que les formations données dans les locaux de la société Majopial Ltée entraînent un plus grand achalandage sur la montée;

Considérant que l'installation d'une affiche indiquant la présence d'un plus grand achalandage sur le chemin serait un bon moyen de sensibiliser les utilisateurs à la prudence;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de permettre à l'organisme PERO, d'installer une affiche dans l'emprise municipale à l'intersection du chemin Paul et de la Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles afin d'aviser les utilisateurs de la Montée du Lac-des-Trente-et-Un-Milles de l'achalandage supplémentaire sur ce chemin.

Adoptée à l'unanimité

800-6 Municipalité de Blue Sea – Proposition d'achat regroupé – Bacs roulants

Note au procès-verbal

La municipalité serait peut-être intéressée par cette proposition mais pas cette année.

900	VARIA
------------	--------------

--	--

900-1 Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides – Déjeuner du maire

M.B. 2012-01-09-014

Considérant que la municipalité de Bouchette désire encore cette année participer à la campagne de financement Centraide en organisant un déjeuner comme activité;

Considérant que cette activité « Déjeuner du maire » au profit de Centraide se tiendra le dimanche 26 février 2012;

Considérant que le club d'âge d'or de Bouchette a été approché pour la préparation du brunch et ce, comme les dernières années;

Considérant que des achats sont nécessaires pour cette préparation;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'autoriser la directrice générale à émettre un chèque au montant de 400\$ au nom du président du club d'âge d'or de Bouchette, Monsieur Jean-Claude Gagnon, afin que ce dernier procède à l'acquisition des fournitures nécessaires à la préparation du brunch. Elle est de plus autorisée à émettre un 2^e chèque afin de payer le solde et ce, sur réception des factures payées par monsieur Gagnon. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2012-01-09-015

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de lever la présente séance à 21 h 03.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière